

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre à 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire sous la présidence de Madame FADDI Evelyne.

Présents : Evelyne FADDI, Nicole VIDAL, Jérôme ROUDET, Chantal PICARD, Marie-José MAUREL, Didier DARASSE, Philippe BESSIOUD, Corinne JACONO, Julien VAGLIENTI.

Représentés : Frédéric MOLIERES représenté par Julien VAGLIENTI, Olivier DOMINGUEZ représenté par Evelyne FADDI, Pascale MAUREL représentée par Chantal PICARD.

Excusés : Mme ALLETRU, Mme BRET, M PRADES

Secrétaire de séance : Corinne JACONO

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9

Procurations : 3

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Marché vestiaires du Rec - avenant lot 9 - électricité
- Tarifs communaux
- Convention de mise à disposition de 3 bungalows
- Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le CDG 81
- Modification du tableau des effectifs
- Rapport d'activité du Territoire d'Energie du Tarn
- Questions et informations diverses
 - Réseau Routier d'Intérêt Régional
 - Identification des zones d'accélération pour développer la production d'énergie renouvelable - modification du PLUi
 - Travaux pont de Couyrac
 - Sortie pédagogique à la Pouzaque
 - Compte-rendu des réunions de la CCLPA

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024. Aucune observation n'étant émise, il est **adopté à l'unanimité**.

Madame le Maire ouvre la séance en indiquant qu'était inscrit à l'ordre du jour l'examen des tarifs communaux. Elle n'a pas encore rencontré Monsieur le Maire de St Paul pour le tarif de la redevance assainissement. Généralement, ce tarif est identique sur les communes de Damiatte et St Paul ; le lagunage recevant les eaux usées des deux villages. Elle propose donc de reporter à la prochaine séance du Conseil Municipal l'examen des tarifs communaux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance du conseil municipal est programmée le 14 novembre 2024. La date est avancée ; la souscription d'un emprunt pour le financement de la construction de la maison médicale sera à l'ordre du jour.

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

MARCHE VESTIAIRES DU REC - AVENANT LOT 9 - ELECTRICITE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le lot électricité du chantier des vestiaires en raison du déplacement du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de conclure l'avenant N°1 avec l'entreprise AUDOUIN Vincent Services dans le cadre de l'opération sus visée :
 - Lot N° 9 – électricité VMC
 - Attributaire : AUDOUIN Vincent Services – 1645 route du Rivalou La Canal 81220 DAMIATTE
 - Marché initial du 12 mars 2024 : 22 570.73 € HT
 - Avenant N° 1 : 842.50 € HT
 - Nouveau montant du marché pour le lot N° 9 : 23 413.23 € HT

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant ci-dessus détaillé ainsi que tout document s'y rapportant pour son exécution

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a demandé à l'entreprise AUDOUIN de mettre aux normes l'installation électrique de la sonorisation aux monuments aux morts qui est utilisée pour les manifestations locales. Elle indique que place de la liberté, il resterait des plantations à faire et les planches pour les concours de pétanque à remplacer.

Le Conseil Municipal, après débat, à la majorité, ne souhaite pas planter une haie côté boudrome.

Madame PICARD demande quand est prévue la fin du chantier des vestiaires.

Madame le Maire répond que l'architecte estime que les travaux seront terminés fin novembre.

Madame MAUREL Pascale suggère d'en informer les clubs de foot pour que des matches soient à nouveau organisés à Damiatte.

Madame le Maire répond que cela a déjà été fait et qu'elle a proposé aux clubs d'utiliser les vestiaires à partir de janvier 2025.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 3 BUNGALOWS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération relative à la convention de mise à disposition de trois bungalows au médecin généraliste avec une redevance mensuelle de 650 € charges comprises. Elle donne lecture du courrier du Docteur St Jean qui sollicite une redevance à 500 € charges comprises et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Madame PICARD dit que le docteur demande une aide supplémentaire pour son installation de février à la livraison de la maison médicale. Elle précise que le docteur pensait pouvoir s'installer dans le cabinet des docteurs Déguara pour lequel la location était de 500 €. Pour des raisons administratives, cela n'a pas été possible.

Madame JACONO estime que la commune a déjà beaucoup apporté son soutien.

Monsieur BESSIOUD demande le coût pour la commune de la location des bungalows.

Madame le Maire répond que la location pour les 3 bungalows coûte 17 € par jour.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 voix contre (Mme VIDAL), 1 abstention (Mme JACONO) et 10 voix pour,

- DECIDE d'annuler la délibération n° 2024-049 du 25 juillet 2024,
- DECIDE de répondre favorablement à la demande du Docteur Saint Jean en portant le montant de la redevance mensuelle pour la mise à disposition des 3 bungalows à 500 € charges comprises à compter du 1^{er} février 2025.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 31 octobre 2024

- VALIDE les termes de la convention de mise à disposition.
- DIT que la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2025 et s'éteindra à la date de mise en service du futur local médical.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention sus citée.

Madame PICARD souligne l'importance de chercher un deuxième médecin. Le conseil municipal déterminera le montant des loyers pour la future maison médicale.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour, elle n'a pas reçu de réponse aux demandes de subventions déposées auprès du Département et de la Région.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CDG 81

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2025 de contribuer au financement de la protection sociale prévoyance souscrite par les agents communaux. Le montant de la participation proposé par le conseil municipal, soit 7 € par mois et par agent, a été soumis au Comité Social Technique du Centre de Gestion. Ce dernier a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 81 et le groupement « Collecteam - Allianz »,
- D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance».
- DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré à la convention de participation.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les documents contractuels en découlant.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2 est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu de la demande d'un agent intervenant à l'école pour le ramassage scolaire, le service à la cantine et la garderie ainsi qu'à l'entretien des locaux de diminuer son temps de travail, il convient de créer et supprimer les emplois correspondants.

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 2 octobre 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15h00 par semaine,
- DECIDE la création de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 13h15 par semaine,

RAPPORT D'ACTIVITE DU TERRITOIRE D'ENERGIE DU TARN

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'elle a transmis avec la note de synthèse de la présente séance le rapport d'activité du SDET.

Elle indique qu'elle a demandé au SDET d'intervenir pour réparer l'éclairage public place de Beauzelle et de mettre une commande pour allumer ou éteindre le point lumineux au centre de Beauzelle car il n'a de réelle utilité qu'au moment de la fête. Elle précise que le SDET propose à la commune d'installer des panneaux photovoltaïques à St Charles, là où il y a actuellement la jachère. Un rendez-vous sera organisé pour étudier ce projet.

Madame le Maire avise le conseil municipal que l'étude de sol pour l'ombrière photovoltaïque route de Serviès est faite. Le projet de permis de construire lui sera présenté dans les prochains jours.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RESEAU ROUTIER D'INTERET REGIONAL

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 17 octobre à St Paul pour présenter le projet de RRIR sur la RD 84. Elle précise qu'elle n'avait pas reçu d'information sur le RRIR et que renseignements pris auprès de Monsieur le Maire de St Paul, il en avait été question en 2019 mais il n'a pas été donné suite. Elle donne la parole à Monsieur BESSIOUD qui a assisté à cette réunion.

Monsieur BESSIOUD avise l'assemblée que cette réunion, organisée par le collectif Sur tous les fronts, a réuni 150 personnes. En 2024, une Puylaurentaise s'est opposée à un sondage sur sa propriété. Elle s'est renseignée et a eu connaissance d'un projet de contournement de Toulouse et de création d'un axe Castelnau Montauban pour les poids lourds. Le tracé de cet axe emprunte la RD 84 et traverse les communes telles que Blan, Puylaurens, St Paul, Damiatte ou Graulhet. Le collectif a interpellé la Région et le Département mais n'a pas obtenu de réponses claires. Sur la commune de Puylaurens, une route serait en construction depuis le rond-point de Revel vers Bertre. Selon le collectif, ce contournement de Puylaurens fait partie du projet de RRIR. Monsieur le Maire d'Apelle était présent à la réunion et a incité à se manifester pour s'opposer à ce projet. Le collectif propose de se regrouper plutôt que d'agir séparément dans chaque commune et de se mobiliser contre le projet.

Madame le Maire s'interroge sur la capacité du pont de Damiatte / St Paul à supporter un tel trafic.

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le comité régional de l'énergie estime qu'il n'y a pas assez de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Les communes sont invitées à présenter de nouvelles zones où pourra être développée la production d'énergie renouvelable.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 1^{er} février 2024, après la procédure de concertation du public, pour approuver des zones d'accélération des énergies renouvelables : place de l'école, place de la liberté, stade du Rec, route de Serviès, route de Graulhet, à la Nougarede et Namiel. Toutes ces zones concernent le photovoltaïque.

Elle indique qu'une zone pourrait être identifiée à Notre Dame (projet de M PINEL) et que le conseil municipal n'a identifié des zones que pour le photovoltaïque alors que l'on peut aussi développer la géothermie par exemple.

Monsieur ROUDET suggère d'identifier une zone à St Charles ce qui serait un moyen de disposer de l'électricité sur cet espace de loisirs.

Monsieur DARASSE estime qu'il faut se renseigner sur la géothermie, se questionner sur les techniques employées et les incidences qui en découlent.

Madame le Maire propose de reporter l'étude de ce dossier en 2025.

TRAVAUX PONT DE COUYRAC

Madame le Maire rappelle que suite au diagnostic du CEREMA sur le pont de Couyrac, il avait été nécessaire de faire des travaux au niveau de la voute. Le pont a été élargi et une rambarde a été installée. Les travaux sont terminés. Madame le Maire fait remarquer qu'il y a un trou important à côté de cette rambarde et que cela représente un danger.

Monsieur ROUDET, lors de la dernière réunion de la commission voirie de la CCLPA, a obtenu la confirmation que des balises allaient être installées.

SORTIE PEDAGOGIQUE A LA POUZAQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la sortie pédagogique à la Pouzaque pour les élèves s'est bien passée. Elle rappelle que la commune participe au financement de cette opération.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS CCLPA

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'un poste de 28 H00 a été créé par la CCLPA pour un instructeur des droits du sol.

Monsieur ROUDET informe le conseil municipal que la CCLPA a réévalué la liste des voies d'intérêt communautaire. La place de Beauzelle avait été retirée de cette liste car ce n'est pas une voie publique mais un patus. Madame le Maire, considérant que les camions de ramassage des ordures ménagères de la CCLPA empruntent régulièrement la place, elle a demandé son reclassement en voie d'intérêt communautaire. Monsieur ROUDET informe l'assemblée que cette demande a été validée. Il indique enfin que des élus présents à la commission voirie de la CCLPA se sont plaints des travaux réalisés sur les fossés. En ce qui concerne Damiatte, les travaux sur les fossés au Rivalou et de la Bouriasse à Lacapelle n'appellent aucune observation.

Monsieur ROUDET donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission environnement de la CCLPA. Il indique que la collecte en porte à porte des centres bourgs pourraient être supprimée ; des colonnes aériennes seraient installées en compensation. Il y en aurait une dans le village et une à Beauzelle.

Monsieur BESSIOUD estime que la population trie de plus en plus et pour autant le coût du service augmente.

Madame PICARD précise que c'est la TGAP qui augmente. Plus on tri, plus la part des déchets enfouis diminue et c'est sur les déchets enfouis que la TGAP s'applique. Le tri permet de limiter la hausse du coût du service.

Monsieur VAGLIENTI ne comprend pas que le coût du tri augmente alors qu'on trie plus.

PLUi

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'élaboration du PLUi, les services de la DDT avaient refusé l'identification des zones pour le développement des énergies renouvelables. Cependant, considérant l'intérêt de rajouter dans le règlement écrit le mot installation en plus de construction pour que le développement des énergies soit possible dans les zones agricoles et naturelles. Une procédure de modification simplifiée du PLUi va donc être lancée par la CCLPA à la demande de la DDT. Cette procédure permettra également de réviser la hauteur des clôtures des équipements publics actuellement à 1.50 m pour la porter à 1.80 m.

Monsieur VAGLIENTI fait remarque qu'en zone inondable la hauteur des clôtures est limitée à 1.20 m.

VOIE COMMUNALE EN MEYSSONNIE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une personne intéressée par l'acquisition de la propriété d'en Meyssonnie lui a demandé la possibilité d'acheter le chemin. Elle a demandé un courrier pour formaliser la demande.

AGORASTORE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été contactée pour une présentation de l'Agorastore. C'est notamment un site internet à disposition des collectivités pour l'achat et la vente de biens immobiliers, mobiliers et de matériel.

COMMÉMORATION A CARBES

Madame le Maire informe le conseil municipal que le 25 octobre, elle a participé à la cérémonie commémorative de l'accident aérien survenu il y a 40 ans sur la commune de Carbes.

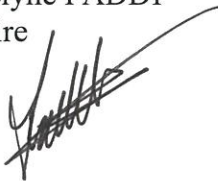
ROUTE DE LAVAUUR

Monsieur ROUDET signale une zone de danger route de Lavour – D 14. Les racines des platanes soulèvent la chaussée au bord de la route départementale. Il a remarqué la signalisation en place pour alerter les automobilistes mais demande si on ne pourrait raboter les bosses. C'est très dangereux, il faut attendre entre les platanes car on ne peut plus se croiser. On déplore 3 accidents en 3 mois sur cette route, du Trel à Namiel.

Madame le Maire confirme avoir signaler le danger aux services départementaux.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H10.

Evelyne FADDI
Maire



Corinne JACONO
Secrétaire de séance

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 31 octobre 2024

